

L'avenir appartient.....

Le 15 mars, il y a eu un an que nous avons massivement manifesté à Paris contre la loi de santé en gestation...avec le succès que l'on sait. Quel contraste avec le résultat obtenu par « les jeunes » opposés à la modification du code du travail ! Ils ont imposé une réécriture du texte avant même que celui-ci ne passe en Conseil des ministres. Sur le fond, ils s'opposent à des mesures assouplissant les possibilités de licenciement, devant permettre aux entreprises d'embaucher plus facilement, en les libérant partiellement des textes en vigueur, qui font du licenciement un parcours du combattant décourageant. Bref, nous préférons sécuriser ceux qui ont un emploi plutôt que d'entrouvrir la porte aux millions de ceux qui en sont dépourvus... C'est la version moderne de *Perrette et le pot au lait*. C'est une marque de profonde défiance de l'entreprise, emblématique de l'état d'esprit de nos gouvernants, qui n'ont eu de cesse depuis plus de 40 ans que de mettre le secteur marchand sous tutelle administrative, avec les résultats que l'on connaît sur l'emploi, le pouvoir d'achat, la compétitivité, les déficits publics et la dette du pays.

Qu'attendre d'un personnel politique essentiellement issu des bancs de grandes écoles, puis de l'ENA ou de l'école de Rennes, qui après un parcours universitaire brillant, a intégré Cour des comptes, inspection des finances ou cabinets ministériels sans jamais avoir connu le monde de l'entreprise ? Comment donc le convaincre que la création de richesse est le préalable à toute redistribution équitable et que soutenir l'entreprise plutôt que de plomber son développement devrait être l'objectif prioritaire de l'Etat ?

Le secteur de la santé ne fait pas exception à la règle. Le modèle économique de l'entreprise médicale libérale où la valorisation de l'activité produite doit permettre de couvrir les charges d'investissement, de ressources humaines (par exemple affectées à la délégation de tâches), de logistiques et de fonctionnement, est en voie de destruction au profit d'aides diverses et variées forfaitaires, non pérennes et soumises à des contraintes bureaucratiques incompatibles avec la pratique libérale.

La Ministre de la Santé a imaginé un virage ambulatoire (les plus de 10 millions de citoyens atteints de pathologies chroniques en ALD passant, quand même, plus de temps dans l'année en dehors que dans les murs de l'hôpital), piloté par les

ARS... autour de l'hôpital public, dans une organisation planifiée où les professionnels de santé libéraux ne seraient que des auxiliaires supplétifs taillables et corvéables à merci, n'est-ce pas Madame Dormont ?

Actuellement se déroulent les premières réunions de la négociation conventionnelle. Les syndicats représentatifs doivent refuser un nième marché de dupes et obtenir un espace de liberté tarifaire pour tous les médecins, unique moyen pour nos entreprises libérales, en dehors d'une remise à niveau du tarif des actes à laquelle personne ne croit, de conserver un modèle économique viable.

La voie est étroite. Cependant, la proposition n'est ni provocatrice ni folle. L'existence d'une offre publique de plus en plus étoffée et la démographie médicale, qui va mener à l'abondance après 2020, réguleront mécaniquement les niveaux de reste à charge, par le jeu de l'offre et de la demande.

Il reste peu de temps aux plus jeunes d'entre nous pour imaginer et promouvoir l'entreprise médicale libérale comme offreur de soins en capacité de conventionner avec les financeurs de la santé et mailler l'ensemble du territoire.